N° 70

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Défense.

SECTION COMMUNE

Par M. Xavier de VILLEPIN.

Sénateur.

Voir les numéros :

Assemblée nationale: 1st lecture: 363 et annexes, 395 (annexes n[∞] 38 et 39), 398 (tomes IV à XI) et T.A. 43.

Sénat: 66 et 67 (annexes nº 44 et 45) (1986-1987).

Lois de finances. - Armée - Défense - Armes nucléaires - D.G.A. - S.I.R.P.A.

⁽¹⁾ Cette commission est composée de: MM. Jean Lecanuet, président; Yvon Bourges, Pierre Matraja, Michel d'Aillières, Emile Didier, vice-présidents; Jean Garcia, Jacques Genton, Michel Alloncie, Guy Cabanel, secrétaires; MM. Paul Alduy, Jean-Pierre Bayle, Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Bècart, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Michel Caldaguès, Auguste Cazalet, Jean Charmant, Jean-Paul Chambriard, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Claude Estier, Maurice Faure, Louis de la Forest, Gérard Gaud, Philippe de Gaulle, Michel Giraud, Jacques Golliet, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Bastien Leccia, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Charles Ornano, Paul d'Ornano, Robert Pontiilon, Roger Poudonson, Paul Robert, Emile Tricon, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
I Présentation générale des crédits	4
II. — La D.G.A.	7
III. – Le S.I.R.P.A.	21
IV Le service de santé des armées	25
V. – Le maintien de la capacité nucléaire militaire de la France	30
CONCLUSION	35

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a un an, le rapporteur pour avis de la section commune, qui avait également rapporté en leur temps les deux dernières lois de programmation, avait commencé ses observations par un examen du document gouvernemental portant « rapport au parlement sur l'exécution et la réévaluation de la loi n° 83.606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 ». M. Jacques Genton, à qui nous tenons à rendre l'hommage qu'il mérite pour avoir pendant dix ans examiné le budget de la section commune, avait présenté les critiques que formulait notre commission quant à l'exécution de la programmation 1984-1988. Il soulignait que, si les programmes majeurs établis avant 1981 se réalisaient à peu près, en revanche aucun des nouveaux programmes majeurs indispensables n'était décidé : programme « S X », ou programme « M 5 », ou programme « A.W.A.C.S. » n'avaient fait l'objet d'aucun choix, d'aucune décision.

Sans vouloir faire une incursion dans un domaine qui, aujourd'hui, n'est pas directement le nôtre, il nous appartient de souligner que la défense va se trouver dans une situation maintenant toute différente, du fait que le Gouvernement a présenté une nouvelle loi de programmation militaire pour les cinq années à venir : ce texte manifeste la volonté d'une reprise vigoureuse et précise, qui permettra notamment de combler les lacunes que soulignait votre rapporteur, il y a un an.

Le budget pour 1987, dont nous avons l'honneur de rapporter devant vous la section commune, se trouve donc, dans le cadre de la programmation 1984-88, comporter déjà des crédits qui permettent, dans l'optique de la programmation future, d'en amorcer dès maintenant la mise en route; en tout état de cause, il permet, dès maintenant et avant même que cette programmation soit mise en œuvre, de commencer le redressement nécessaire de notre effort de défense. Souvenons-nous, en effet, que pour les seules années 1987 et 1988, le total du budget militaire devait représenter environ 45,7 % de l'ensemble de la programmation, ce qui, à voir la cadence suivie pendant les trois premières années, semblait relever du domaine de l'impossible.

I. – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS DE LA SECTION COMMUNE

C'est donc en quelque sorte à un tournant que se présente le budget des armées pour 1987, et c'est, nous semble-t-il, dans cette optique que nous avons à l'examiner.

Pour ce qui est de la section commune plus particulièrement, l'ensemble de ses crédits s'élève à 56.088.851 millions de francs pour les dépenses ordinaires (fonctionnement) et à 2.301.000 millions de francs pour les dépenses en capital (équipement). Bien entendu, il faut déduire du total des crédits de fonctionnement le montant des pensions de retraite, qui est de 37.549.451 millions de francs, pour obtenir ce qu'on peut appeler le « total utile », soit 18.539.400 millions de francs, en augmentation de 2,21 % par rapport à 1986.

Vous trouverez, en annexe I, deux tableaux donnant les chiffres et l'évolution des crédits affectés aux différentes parties du budget de la section commune, pour les dépenses ordinaires et pour les dépenses en capital.

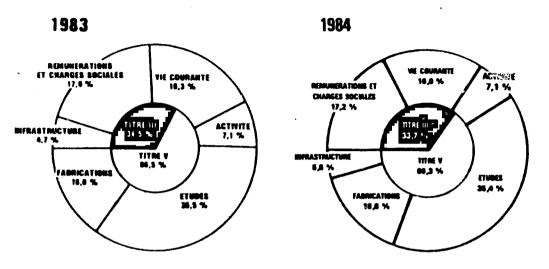
L'examen de ces chiffres fait donc apparaître une faible augmentation des crédits de paiement du titre III (+ 2,21 %), pourtant plus importante en pourcentage que celle du titre III du budget de la défense (+ 0,85 %), une augmentation importante des crédits de paiement des titres V et VI (+ 13,64 %) et des autorisations de programme pour ces mêmes titres (+ 16,40 %).

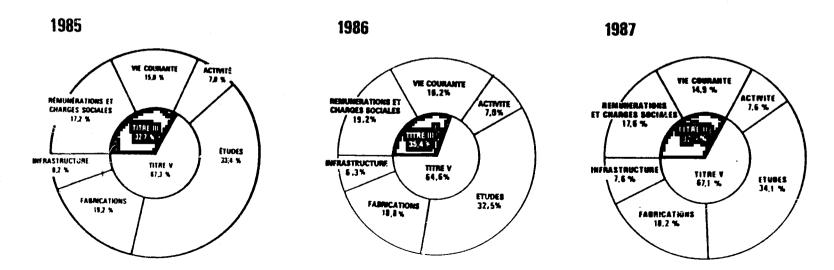
Cette situation est donc exactement à l'inverse de celle du budget de 1986 où les crédits de paiement du fonctionnement avaient augmenté de 15,83 %, où ceux de l'équipement diminuaient de 0,27 %, et où les autorisations de programme pour l'équipement n'augmentaient que de 4 %.

Comme le faisait notre prédécesseur, nous vous proposons maintenant, tirés de la présentation en « budget de programme », cinq graphiques indiquant l'emploi des crédits affectés à la section commune de 1983 à 1987.

BUDGET SECTION COMMUNE

Emploi des crédits





Il ressort ϵ ce tableau que, après une diminution progressive pendant les trois premières années de la programmation, la part des « activités » augmente, comme celle de l'« infrastructure » et tout particulièrement celle des « études », qui passe de 32,5 % à 34,1 %.

Pour conclure cette présentation générale, nous vous soumettons en annexe n° II, le tableau de l'ensemble des autorisations de programme de la section commune pour 1986 et 1987, par groupes de programmes. Il permet de constater une augmentation de 13,39 % des autorisations de programme consacrées aux études, dont les développements et expérimentations pour la F.N.S. (1) et l'A.N.T. (2) bénéficient dans une proportion de 75,70 %.

* * *

Permettez maintenant à votre rapporteur pour avis de vous présenter ses observations sur les principaux services émargeant au budget de la section commune, soit la D.G.A. (Délégation générale pour l'armement), le S.I.R.P.A. (Service d'information et de relations publiques des armées), et le service de santé des armées, pour achever par une réflexion sur le maintien de la capacité nucléaire militaire de la France.

Notons, très rapidement, avant l'examen de ces grands postes budgétaires, que les crédits affectés à la D.G.S.E. (Direction générale de la sécurité extérieure) marquent une importante progression, de 68,27 % en ce qui concerne les autorisations de programme, et de 21,71 % pour les crédits de paiement du titre V. Ces augmentations traduisent un effort important sur la modernisation des moyens, radioélectriques, de transmission, d'informatique et d'équipement en général, pour permettre à ce service important d'actualiser les conditions de son fonctionnement.

⁽¹⁾ F.N.S.: Force nucléaire stratégique.

⁽²⁾ A.N.T.: Armement nucléaire tactique.

II. - LA D.G.A.

(Délégation générale pour l'armement.)

L'ensemble des crédits affectés à la D.G.A. est récapitulé dans le tableau ci-après, qui permet la comparaison, en valeur absolue et en pourcentage, avec les crédits du budget 1986.

			Crédits				Autorisations	de programme	
Titre	1986		19	87		Pourcen- tage	1986	1987	Pourcen tage
	Crédits votés	Mesures acquises	Services votės	Mesures nouvelles	Total		Votčes	Demandées	
Dépenses ordinaires	3.036.708.000	+ 9.272.000	3.045.980.000	+ 24.695.000	3.070.675.000	+ 1,11	»	»	»
Titre III	3.036.708.000	+ 9.272.000	3.045.980.000	+ 24.695.000	3.070.67,5.000	»	»	»	»
Dépenses en capital	16.897.000.000	»	10.746.990.000	8.617.010.000	19.364.000.000	+ 14,60	18.928.000.000	21.961.000.000	+ 16,02
Titre V	16.721.000.000	»	10.684.290.000	8.457.210.000	19.141.500.000	+ 14,47	18.735.600.000	21.724.500.000	+ 15,95
Titre VI	176.000.000	»	62.700.000	159.800.000	222.500.000	+ 26,42	192.400.000	236,500,000	÷ 22,92
Total général	19.933.708.000	>>	13.792.970.000	8.641.705.000	22.434.675.000	+ 12,54	18.928.000.000	21.961.000.000	+ 16,02

×

Ce tableau met en lumière la stabilité de fait du titre III, due à la stagnation en francs courants des crédits affectés aux « rémunérations et charges sociales », et à la diminution de 10,5 % du poste « carburants », rendue possible grâce à la baisse des prix des produits pétroliers et par suite de mesures d'économies de carburant et de fuel domestique.

En revanche, les crédits de paiement des dépenses en capital augmentent, pour l'ensemble des titres V et VI, de 14,60 %, et les autorisations de programme, de 16,02 %. En grands traits, cette évolution traduit, à côté de la fin du développement du programme M 4, le commencement de celui de la « nouvelle composante », et, surtout, une forte croissance des développements, fabrications et infrastructures du domaine de l'armement nucléaire tactique, en raison de l'avancement des programmes A.S.M.P. (Air-sol-moyenne portée) et Hades; d'autre part, dans l'ensemble des crédits consacrés à l'espace, doivent être lancés les programmes de satellites Helios et Syracuse; enfin, pour ce qui est des crédits d'infrastructure de l'administration générale commune, ils progressent de presque 33,5 %, en vue de la construction de bâtiments pour la direction de l'électronique et de l'informatique, récemment créée.

En ce qui concerne plus particulièrement la nouvelle composante de la dissuasion, il est prévu au budget 1987, 58 millions de francs de crédits de paiement et 637 millions de francs d'autorisations de programmes pour la préparation du remplacement des composantes nucléaires stratégiques, terrestres et pilotées par le développement d'une nouvelle composante terrestre comportant un missile balistique léger capable de trajectoires tendues et doté d'une capacité de pénétration lui permettant d'atteindre des objectifs défendus.

Ce missile mobile, le S 4, d'une portée de 3 500 kilomètres, témoigne de la volonté de penser à notre défense à l'horizon 1996.

Comparée à celle du budget de 1986, la situation apparaît donc assez profondément changée : en 1986, les crédits de paiement affectés à l'équipement régressaient de 1,83 %, et les autorisations de programme n'augmentaient que de 5,66 % par rapport au budget précédent. D'autre part, une augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 5,66 %) portait, pour l'essentiel, sur les rémunérations et charges sociales, soit l'inverse du budget pour 1987.

Il importe de noter l'apparition, au chapitre 51-89 (Engins stratégiques et tactiques), d'un article 70 nouveau, intitulé « Espace » et doté de 1.542.000.000 F en autorisations de programme et de 287.000.000 F en crédits de paiement, pour 1987.

Il est intéressant de comparer ces chiffres à l'ensemble de l'évolution depuis 1978 des crédits consacrés à la recherche spatiale militaire, qui sont présentés ci-dessous.

Millions de francs courants	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Autorisations de programme	46	69	105	214	151	100	164	152	130
Crédits de paiement	7	33	46	112	175	164	128	113	87

Le montant des crédits primitivement prévus en 1987 pour la recherche spatiale militaire était de 221 millions de francs d'autorisations de paiement et de 97 millions de francs de crédits de paiement inscrits aux chapitres 51-89 (articles 10 et 70) et 51-71 (aricles 61 et 71) de la section commune.

Ces crédits seront consacrés principalement aux études de préparation de deux voies d'utilisation militaire de l'espace :

- communications par satellites;
- systèmes d'observation.

Remarquons que les sommes prévues dans le budget pour la recherche spatiale militaire pour 1987 sont, à la suite des récentes décisions sur la programmation, grandement supérieures à celles que l'on envisageait encore l'été dernier.

Pour l'essentiel, les crédits « Espace » ainsi inscrits au budget de la défense vont permettre le lancement du programme d'un satellite militaire de télécommunications et de son environnement au sol. Ce sera la réalisation, tant attendue, du programme que l'on baptisait du nom de SAMRO (satellite militaire de reconnaissance optique) et qui avait été mis en sommeil en août 1982; le nouveau programme a reçu le nom de Syracuse. A ce sujet, il faut rappeler qu'en février 1979, le Gouverneme avait prescrit au secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications et au ministère de l'industrie, le lancement d'un satellite opérationnel de télécommunications appelé Télécom 1; une partie de ce satellite devait être réservée à la satisfaction des besoins du ministère de la défense : doter les forces implantées outre-mer, les forces navales et éventuellement, en secours, les forces agissant en Europe, de moyens de transmission fiables et protégés avec les autorités métropolitaines.

Le programme spécifiquement militaire, appelé Syracuse (Système de radiocommunication utilisant un satellite), doit permettre la réalisation de liaisons télégraphiques et de transmissions téléphoniques numériques protégées entre divers types de stations. Il comprend :

— d'une part, le segment sol, à savoir : trois stations terrestres fixes, onze stations navales mobiles pouvant être embarquées sur une vingtaine de navires ayant reçu l'infrastructure correspondante, et douze stations terrestres mobiles ;

- d'autre part, les éléments à incorporer au segment spatial de Télécom 1, à savoir : deux répéteurs et une balise.

Le ministère de la défense est responsable de la définition des spécifications de la charge utile militaire du satellite, la responsabilité de sa réalisation étant confié au ministère des P.T.T. (Direction générale des télécommunications).

Les relations entre les deux ministères sont définies dans un protocole d'accord. La réalisation des satellites Télécom 1 est dirigée conjointement par la D.G.T. et le C.N.E.S. (Centre national d'études spatiales).

La responsabilité de la réalisation des stations sol appartient au ministère de la défense (Délégation générale pour l'armement) qui passe les contrats correspondants et assure le suivi des relations avec la direction générale des télécommunications.

* * *

Les deux premiers satellites Télécom 1 ont été lancés, le troisième le sera en 1987. Sur vingt-six stations prévues au programme onze stations ont été livrées, le reliquat le sera fin 1986 et en 1987.

* *

Le coût du segment sol, développement et environnement logistique inclus, est aujourd'hui estimé à 1.466,6 millions de francs au coût des facteurs de l'année 1986.

Par ailleurs, le coût de la participation de la défense au financement du satellite Télécom 1 se présente sous forme d'un investissement initial (en 1980) de 49,6 millions de francs et d'une redevance annuelle de 86 millions de francs (en francs 1985) payée pendant la vie opérationnelle des satellites (sept ans à partir de 1985).

Les autorisations de programme correspondantes (hors redevance) ont été de 675 millions de francs avant 1983, de 365 millions de francs en 1983, de 137 millions de francs en 1984, de 205 millions de francs en 1985 et de 104 millions de francs en 1986, les prévisions sont de 47,4 millions de francs en 1987.

Etant donné la durée de vie actuellement prévue pour le programme Syracuse, des études sont en cours pour examiner les solutions envisageables pour son successeur, baptisé Syracuse II. La solution la plus vraisemblable actuellement est celle d'une coopération P.T.T.-défense, mais les négociations en cours entre les deux ministères concernés n'ont pas encore abouti à une définition précise des caractéristique techniques et financières du programme.

La décision de diffèrer le programme SAMRO a été prise en août 1982.

Les travaux menés depuis 1982 au titre des études amont sur l'observation par satellite ont permis :

- l'achèvement des prédéveloppements des éléments les plus critiques d'un tel système (l'ensemble de prise de vues et l'enregistreur magnétique);
- la définition d'un système nettement amélioré par rapport au projet SAMRO de 1982, les améliorations portant notamment sur les performances de prise de vues et les capacités opérationnelles.

Ce nouveau projet a reçu le nom d'Hélios et le lancement du développement a été autorisé en février 1986 par décision ministérielle. Toutefois la définition du système et ses principes de réalisation ne sont pas encore complétement fixés.

560 millions de francs d'autorisations de programme et 120 millions de francs de crédits de paiement sont inscrits au projet de budget 1987 pour ce programme qui pourrait être opérationnel dans la première moitié de la prochaine décennie.

D'autre part, le budget pour 1987 prévoit, pour les programmes Astarté et Ramsès, que votre rapporteur, l'an dernier, appelait de ses vœux, les crédits suivants :

Millions de francs	Autorisations programme	Crédits de paiement		
Astarte	114	378		
Ramses initial	93	145		
Ramses étape 2	61	56		

Le programme Astarte (Avion station relais de transmissions exceptionnelles) a pour objet la réalisation de quatre stations de transmissions aéroportées, équipées de moyens redondants, durcies à l'I.E.M. - haute altitude et permettant la diffusion de l'ordre d'engagement aux SNLE, à la force SSBS et éventuellement à la composante pilotée.

Ce programme comprend:

- l'acquisition de quatre Transall nouvelle génération et leur modification pour les adapter à la mission;
- la réalisation de centraux de communications permettant de dialoguer avec le réseau Ramses et de préparer la retransmission des messages ;
- l'acquisition d'émetteurs très basse fréquence (VLF) et systèmes d'antennes associés;
- l'étude et la réalisation de dispositifs permettant de durcir les avions à l'I.E.M.

Le calendrier de livraison prévoit une permanence opérationnelle de l'unité Astarte avec :

- 1 avion au moins à partir du 1er janvier 1988;
- ½ avions au moins à partir de fin 1988.

Les livraisons des deux derniers avions sont échelonnées de janvier à août 1989.

Le programme Ramses (réseau amont maillé stratégique et de survie) a pour objet la réalisation d'un réseau de transmissions sûr, protégé contre les menaces adverses et notamment l'I.E.M., et reliant les PC des centres de décision gouvernementaux :

- à l'avion Astarte ;
- aux principales unités des forces nucléaires stratégiques ;
- aux PC des forces nucléaires préstratégiques et aux systèmes d'armes associés :
- aux abonnés concourant à la mise en œuvre de l'arme nu cléaire;
- ultérieurement, aux abonnés de nouvelles composantes nucléaires.

Il offre de nombreuses possibilités de raccordement des postes de commandement déplaçables. Le maillage permet de disposer d'une multiplicité de cheminements entre deux abonnés; les liaisons avec les stations Astarte sont assurées de manière redondante. Le réseau est reconfigurable automatiquement, ce qui permet d'assurer la permanence des services, tant qu'il subsiste un cheminement. La durée de survie du réseau est homogène avec la durée de survie des systèmes d'armes utilisateurs.

Les délais d'établissement d'une communication sont très courts pour les abonnés prioritaires, même en conditions très dégradées. Les moyens de chiffrement employés permettent un degré très élevé de protection des informations.

Le programme Ramses comporte deux étapes :

- Ramses initial (ou étape 1): il dessert les principales autorités gouvernementales et militaires de la région parisienne, les bases Astarte et les stations sol-air Astarte. Il sera remis aux utilisateurs pour évaluation opérationnelle le 1^{et} mars 1988;
- les extensions Est et Sud-est (étape 2) : elles visent à compléter le maillage et désservent les PC première armée, Fatac, division Hades, les bases Mirage 2000 N, le plateau d'Albion, les bases des forces aériennes stratégiques. Les réalisations de Ramses étape 2 s'échelonneront de 1989 à 1993, en fonction des systèmes d'armes desservis.

Les étapes ultérieures prendront en compte les besoins liés à la nouvelle composante et à la création d'un réseau unique de commandement pour le chef d'état-major des armées.

Hors études amont, le programme d'ensemble Hermès (durcissement de nos installations contre l'impulsion électromagnétique) comprend, outre Astarte et Ramses, le durcissement des liaisons d'engagement de la F.O.S.T., le durcissement des moyens de transmissions et centres opérationnels des forces aériennes stratégiques. Ces actions sont achevées ou sur le point de l'être, et il est prévu de leur affecter 9 millions de francs d'autorisations de programme et 14 millions de francs de crédits de paiement dans le projet de budget 1987.

Après la réalisation d'un prototype de PC de base aérienne enterré, le programme en cours de réalisation concerne cinq PC (2 PC destinés à abriter des grands commandements et 3 PC de base aérienne). Les protections I.E.M. proprement dites (hors cages de Faraday, partie indissociable de l'infrastructure) seront installées à partir de 1987. Leur coût est d'environ 3 millions par PC.

La réalisation d'un PC de base supplémentaire sera lancée en 1987.

En ce qui concerne les installations civiles, le secrétariat général de la défense nationale pilote une préétude en cours d'achèvement, associant les services des PTT, de la défense et de l'intérieur pour un réseau de télécommunications dit Rimbaud (réseau interministériel de base uniformément durci).

Au demeurant, l'ensemble des crédits destinés en 1987 aux études et recherches « amont » vous est présenté ci-dessous.

	(Millions de francs courants.				
	1986		1987		
	Autorisations programme	Crédits de paiement	Autorisations programme	Crédits de palement	
Etudes amont, hors Atome	5.753	4.867,1	6.817,7	5.806,7	
dont F.N.SA.N.T.	1.232	977	1.731	1.449	
dont Classique	4.381	3.803,1	4.865,7	4.260,7	
dont Espace	140	87	· 221	97	
Etudes amont Atome	1.852	1.834	1.823,5	1.847,5	
Total études amont	7.605	6.701,1	8.641,2	7.654,2	

Les parts des études amont habituellement analysées « hors Atome » dans les titres V et VI se présentent comme suit pour le budget 1986 et le projet de budget 1987.

	(En pour				
	19	86	1987		
	Autorisations programme	Crédits de paiement	Autorisations programme	Crédits de paiement	
Etudes amont C.R.E.D	6,77	6,43	6,68	6,77	
dont F.N.SA.N.T.	1,45	1,29	1,70	1,69	
dont Classique	5,16	5,03	4,77	4,56	
dont Espace	0.16	0,11	0,22	0,12	
		l			

La répartition par sections et domaines des autorisations de programme et des crédits de paiement destinés aux études amont dans la section commune pour 1987 fait l'objet du tableau suivant :

Hors F.N.SA.N.T.	Section commune*: Conventionnel Espace		2.343 29
	Total hors F.N.S.	2.759,4	2.372
F.N.S.	F.N.S. Espace	1.722 218	1.430 - 68
	Total section commune	l	3.870
	Titre III ONERA	440	440

Les crédits de la section commune sont répartis sur les chapitres et articles suivants :

Pour ce qui est des investissements que la délégation générale pour l'armement prévoit d'engager (1) ils s'élèvent en 1987 à 3.800 millions de francs, soit un montant sensiblement équivalent à celui du budget 1986.

Les opérations les plus notables prévues en 1987 sont les suivantes :

- poursuite de la remise à niveau des installations de constructions neuves de l'arsenal de Brest en particulier pour la construction du PAN;
- réalisation d'une nef de montage des chaufferies nucléaires à l'établissement d'Indret :
- poursuite de la refonte du secteur « construction » de l'arsenal de Cherbourg en vue de la construction des SNLE/NG : achèvement de la première phase (réalisation des ateliers de construction) et poursuite de la deuxième phase (réalisation des installations d'assemblage de la coque et d'armement des sous-marins);
- poursuite de la remise à niveau des centres d'essais de la direction des constructions aéronautiques;
- lancement de la réalisation d'un nouveau bâtiment d'essais et de mesures, destiné à remplacer le BLM Henri-Poincaré;
- renouvellement de certains moyens de calcul du centre de calcul scientifique de l'armement ;

Chapitre 51-71, art. 10, 21, 22, 23, 25, 26, 32, 42, 56, 61, 62, 64, 71, 72;

Chapitre 67-10, art. 20; Chapitre 51-38, art. 10;

Chapitre 51-89, art. 10, 50, 70.

⁽¹⁾ A.P. pour les opérations financées directement par les sections budgétaires, autorisations d'engagement (A.E.) pour les opérations financées par les comptes de commerce.

- réalisation de diverses opérations de renouvellement et d'adaptation des moyens dans les centres d'études et d'essais de la D.G.A.;
- réalisation de divers investissements en vue du renouvellement et de l'adaptation des moyens des établissements de production, notamment par l'introduction de technologies nouvelles.

La majeure partie de ces opérations se poursuivra au-delà de 1987. Les investissements concernant les centres d'essais de la direction des constructions aéronautiques continueront d'être soutenus afin de permettre une rénovation progressive des installations techniques de ces centres. Les efforts pour le renouvellement, la modernisation et l'adaptation aux besoins des moyens d'études, d'évaluation, d'essais et de production seront poursuivis.

De plus, après l'achèvement de la phase actuelle d'étude, il est prévu de lancer la construction d'une soufflerie transsonique, programme réalisé en coopération avec d'autres pays européens. Enfin durant la période 1987-1990 devrait être lancée la réalisation de nouvelles installations sur le site du Val-de-Reuil où est implantée l'annexe du bassin d'essais des carènes.

Deux opérations prévues en 1985 ont été abandonnées :

- l'agrandissement de l'école polytechnique de Palaiseau;
- le transfert de l'école technique normale des armements terrestres d'Arcueil.

Quant au plan de charge de chacun des établissements industriels de la D.G.A., les tableaux joints en fournissent les prévisions pour 1987. Au-delà, la situation peut s'analyser de la façon suivante :

- à la D.A.T., la charge pilotée actuellement assurée pour l'année 1987 se situe à un niveau légèrement inférieur au potentiel.
- Le G.I.A.T. recherche activement des activités complémentaires et cherche à répartir les charges au profit des établissements les moins chargés;
- à la D.C.N., globalement, le niveau d'activité ne devrait pas connaître de fluctuation importante; dans ces conditions, l'établissement de Lorient, touché par la fin du programme Sawari, devrait pouvoir bénéficier de transfert d'activités en provenance d'autres établissements;
- à la D.C.A.é, les A.I.A. de Clermont-Ferrand et de Bordeaux continuent de bénéficier d'un niveau d'activité soutenu

Les tableaux joints fournissent les taux de sous-traitance estimés pour 1986 :

- dans le cas de la D.A.T., ces taux resteront faibles en 1987, sauf conclusion rapide de contrats à l'exportation;

- dans le cas de la D.C.N. et de la D.C.A.é, ces taux ne devraient pas connaître en 1987 de fluctuations importantes.

TABLEAU 1

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE LA D.A.T.

Charge pilotée en milliers d'heures annuelles directes d'ouvriers productifs.

	1987 prévisions de charges pilotée	Taux de sous-traitan- estimée en 1986 (1) en pourcentage		
AMX/APX Satory	922	»		
E.F.A.B. Bourges	1.374	7,5		
A.T.S. Tarbes	1.606	» .		
A.R.E. Roanne	1.674	2		
M.A.S. St-Etienne	1.077	5		
M.A.T. Tulie	829	»		
A.T.E. Toulouse	705	»		
A.L.M. Le Mans	288	n		
A.S.S. Salbris	544	13,5		
A.R.S. Rennes	315	18		

⁽¹⁾ Rapport de la charge de fabrications de série sous-traitée, rapatriable dans de brefs délais, à la charge pilotée.

Globalement, le plan de charge du G.I.A.T. s'est réduit et les établissements dans leur ensemble ont rapatrié une partie de leur sous-traitance. Aussi le G.I.A.T. mène-t-il des actions énergiques pour rechercher des activités complémentaires et répartir au mieux sa charge entre ses différents établissements, notamment au profit des établissements ayant déjà rapatrié toute leur sous-traitance. Ainsi, l'AMX-APX compense la baisse de sa charge de fabrication de série par des travaux sur prototypes.

TABLEAU 2

PLAN DE CHARGE DE LA D.C.N.

Charge pilotée en milliers d'heures.

	1987 prévisions de charge pilotée	taux de sous-traitance estimée en 1986 en pourcentage
Cherbourg	4.978	33
Brest	7.763	24
Lorient	4.195	29
Toulon	6.957	15
Indret	2.035	30
Ruelle	1.538	5
Saint-Tropez	1.075	10,5
Paris + Papeete	834	sans objet

Ces établissements travaillent à pleine capacité et leur taux de sous-traitance, souvent supérieur à 10, leur laisse une certaine marge de manœuvre.

Pour 1987, la baisse de charge, due notamment à l'achèvement du programme Sawari, devrait pouvoir être compensée par des transferts de charge au bénéfice des établissements de Lorient et Saint-Tropez.

TABLEAU 3

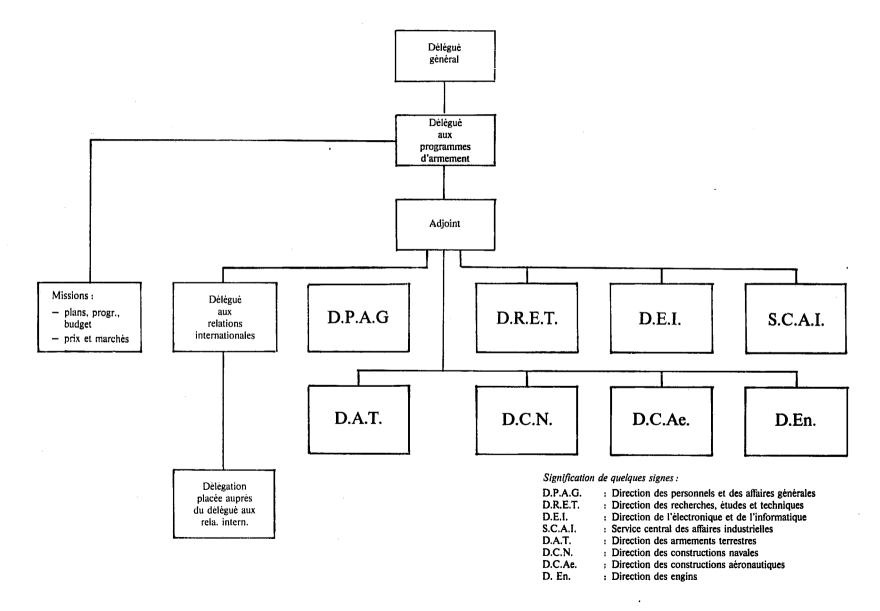
PLAN DE CHARGE DES ATELIERS INDUSTRIELS DE L'AÉRONAUTIQUE

Charge pilotée en milliers d'heures.

	1987 prévisions de charge pilotée	Taux de sous-traitance estimé en 1986 (En pourcentage)
A.I.A. de Bordeaux	1.252	12,5 %
A.I.A. de Clermont-Ferrand	1.642	14,5 %

Les deux A.I.A. bénéficient d'un niveau d'activité soutenu qui sature leur capacité.

Enfin, il faut rappeler qu'à la suite d'une réflexion sur l'organisation au sommet de la D.G.A. et pour lui donner plus de souplesse et d'efficacité, il a été décidé d'adjoindre au délégué général un délégué aux programmes d'armement, dont la mission porte plus spécialement sur les plans, les programmes et le budget, et un adjoint coiffant les grandes directions existantes, selon l'organigramme présenté ci-après.



III. - LE S.I.R.P.A.

(Service d'information et de relations publiques des armées.)

Pour 1987, le S.I.R.P.A. disposera des crédits suivants :

		Autorisations de programme						
Titre	1986		1:	987		1986	1987	
·	Crėdits votės	Mesures acquises	Services votės	Mesures nouvelles	Total	Votées	Demandées	
Dépenses ordinaires ,	51.473.000	»	51.473.000	- 850.000	50.623.000	»	»	
Titre III	51.473.000	»	51.473.000	- 850.000	50.623.000)	»	
Dépenses en capital	17.000.000	»	»·	15.000.000	15.000.000	16.500.000	17.000.00	
Titre V	17.000.000	»	»	15.000.000	15.000.000	16.500.000	17.000.000	
Titre VI	»	»	»	»	»	»	Þ	
Total général	68.473.000	· *	51.473.000	+ 14.150.000	65.623.000	16.500.000	17.000.00	

Par rapport au budget voté pour 1986, le titre III accuse une baisse, légère, de 1,65 %. De même, au titre V, les crédits de paiement diminuent de 11,76 %; seules, les autorisations de programme s'accroissent de 3,03 %. Cet effort d'économies s'explique, semble-t-il, par un aménagement rendu possible à la suite des très fortes augmentations qu'avait connues le S.I.R.P.A. en 1986, tant pour son fonctionnement que pour son équipement.

Mais il ne faudrait pas, pour autant, que son activité et ses moyens se trouvent le moins du monde affectés et qu'il ne soit pas pleinement en état « de concevoir, de réaliser et de diffuser les documents destinés à expliquer la politique de défense de la France et de faire connaître les armées et leurs activités », comme le prévoit le décret 79-734 du 24 août 1979 qui l'a créé.

Au demeurant, ses prévisions et ses orientations, pour 1987, se résument de la manière suivante :

- poursuite, en faisant effort sur l'audiovisuel, des relations d'information et de relations publiques conduites par le service, dans les domaines de l'information écrite et audiovisuelle et des relations avec les services privilégiés;
- actions nouvelles : vis-à-vis du grand public, le S.I.R.P.A. s'attachera en 1987 à veiller à la cohérence d'ensemble de l'image des armées en établissant, à cet effet, un schéma directeur de communication.

Afin de susciter une plus grande adhésion des jeunes à la défense, en particulier vis-à-vis du service national, le S.I.R.P.A. va mettre au point pour 1987, en liaison avec la D.C.S.N., un programme d'action combinant tous ses moyens. Il envisage également de réaliser une documentation technique à caractères interarmées, à destination des appelés, pour faciliter l'instruction sur les menaces, la stratégie militaire de défense et les forces armées.

Un programme d'actions combinant tous les moyens du S.I.R.P.A. va être établi afin de sensibiliser davantage les jeunes femmes aux problèmes de la défense.

En ce qui concerne les « leaders » et les « relais d'opinion » (journalistes, responsables politiques, universitaires...), le S.I.R.P.A. projette de réaliser et mettre à leur disposition une documentation relative à la défense nationale. Il va également mener des études pour déterminer lesquels sont les plus efficaces en matière d'opinion sur la défense et définir les actions les mieux adaptées pour les tenir informés.

A l'égard des personnels militaires et civils de la défense, il s'attachera à :

- permettre, par des études appropriées, une meilleure appréhension de la population militaire dans ses valeurs et ses comportements ;

- participer à l'effort de formation des cadres à la commu nication ;
- faire effort pour mieux tenir le rôle de conseil en communication auprès des armées.

IV. - LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Le service de santé des armées disposera pour 1987 des crédits indiqués dans le tableau suivant, par comparaison avec ceux de 1986.

			Autorisations de programme				
Titre	1986		1986	1987			
	Crédits votes	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	votées	demandées
Dépenses ordinaires	1.445.401.000	+ 6.314.000	1.461.715.000	+ 5.633.000	1.467.348.000	»	»
Titre III	1.445.401.000	+ 6.314.000	1.461.715.000	+ 5.633.000	1.467.348.000	n	»
Dépenses en capital	170.800.000	, ,,	158.014.000	20.986.000	179.000.000	141.900.000	174.800.000
Titre V	170.800.000	*	158.014.000	20.986.000	179.000.000	141,900.000	174.800.000
Titre VI	»	u l s	, »	1)	»	»	. 19
Total général	1.626.201.000	»	1.619.729.000	+ 26.619.000	1.646.348.000	141.900.000	174.800.000

Les dépenses ordinaires augmenteront de 0,82 %; autant dire qu'elles sont pratiquement en stagnation; pour les dépenses en capital, les crédits de paiement s'accroissent de 4,8 %, alors que les autorisations de programme marquent une augmentation de 23,18 %.

Cette augmentation traduit plus particulièrement l'effort qui doit s'accomplir dans le cadre de l'article 24 du chapitre 53-91 relatif aux matériels informatiques, dont les autorisations de programme sont de 9.500.000 F, alors qu'au budget de 1986 il n'en comportait pas, et dont les crédits de paiement passent de 6.400.000 F à 10.500.000 F.

A l'article 54-92, relatif à l'infrastructure, les autorisations de programme passent de 21.400.000 F en 1986 à 102.900.000 F pour 1987 et les crédits de paiement passent de 56.900.000 F à 63.100.000 F.

Cette forte augmentation, de 300 %, des autorisations de programme portera essentiellement sur les postes suivants :

Chapitre: Organisme interarmées. — Infras- tructure	»	54-92	102.900.000	63.100.000
Article Service de santé Infrastructure	29	21	102.900.000	63.100.000
Réévaluation et révision de prix (2.267.000) .	>>	»	»	»
H.I.A. Val-de-Grâce (bâtiments classes)	8.200.000	»	»	»
Regroupement des centres de rechérches	15.600.000	. »	»	»-
Ensemble des établissements	52.100.000	»	»	»
Regroupement du C.E.R.M.A. (1)	27.000.000	»	20	»

⁽¹⁾ C.E.R.M.A.: Centre d'études et de recherches de médecine aérospatiale.

La situation de cet article était en 1986, la suivante :

Article. – Service de santé. – Infrastructure	*	21	21.400.000
Réévaluation et révision de prix (5.095.000).			
H.I.A. Val-de-Grace (3° phase)	1.390.000	*	
Regroupement des centres de recherches	2.379.000	*	э
Ensemble des établissements	12.142.000	n	»
Regroupement du C.E.R.M.A. sur Brêtigny	5.489.000))	b) ·
Ventilation par natures des autorisations de pro- grammes:			
Travaux et constructions	21.264.000 (\$ 20)	"	*
Etudes et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations	136.000 (\$ 60)	э	***

Il convient de remarquer particulièrement la forte augmentation des crédits affectés au C.E.R.M.A.

De façon plus pratique, les opérations d'investissement prévues pour 1987 par le service de santé, en ce qui concerne les matériels (chap. 53-91, art. 21, 22, 23, 24) sont destinés à des réalisations nouvelles en remplacement d'équipements usagés, notamment :

- matériels médico-chirurgicaux;
- matériels d'exploitation;
- médicaments nécessaires à la mise en condition des formations de mobilisation ;
 - modernisation des ordinateurs hospitaliers centraux ;
- équipement en micro-ordinateurs au profit de diverses formations du service :
 - remplacement de centraux téléphoniques;
 - acquisitions de matériel lourd de reprographie.

Ultérieurement, il est prévu de réaliser :

- l'acquisition de matériels médico-chirurgicaux, d'exploitation, d'électricité médicale et de laboratoire soit pour la modernisation, soit pour renouvellement;
 - l'achat de médicaments pour les formations de mobilisation ;
 - la modernisation des ordinateurs hospitaliers centraux ;
- la poursuite de l'équipement des établissements de ravitaillement ;
 - la poursuite du renouvellement des centraux téléphoniques ;
- l'équipement informatique du centre de recherches de Grenoble.

Quant à l'infrastructure (chap. 54-92, art. 21 et 22), les différentes opérations d'investissement prévues au titre du budget 1987 par la direction du service de santé sont :

- la réalisation de diverses opérations de rénovation, d'aménagement et d'entretien de l'ensemble du patrimoine immobilier (mise en conformité des installations électriques, protection contre les risques d'incendie);
- remplacement d'installations de chauffage, travaux économisseurs d'énergie, travaux de sécurité à l'intrusion;
- restructuration et aménagement de services techniques hospitaliers ;
 - la rénovation de l'hôtellerie;

- la poursuite du regroupement des centres de recherches sur le site de l'ex-hôpital des armées de Grenoble;
- le transfert du centre d'études et de recherche de médecine aérospatiale (C.E.R.M.A.) sur Brétigny;
- les études préparatoires à la construction d'un centre hospitalier de l'Ouest parisien.

Il est prévu, à une période suivante, de réaliser les opérations ci-dessous :

- restructuration, en un seul ensemble, des blocs opératoires pour les centres hospitaliers des armées ;
 - rénovation de l'hôtellerie des services hospitaliers ;
 - création de plateaux de consultations communs ;
 - rénovation des services de restauration.

V. – LE MAINTIEN DE LA CAPACITÉ NUCLÉAIRE MILITAIRE DE LA FRANCE

Comme il est de coutume depuis longtemps, le présent rapport pour avis ne traitera pas des forces « nucléaires » militaires spécifiques à chacune des trois armées ; il ne portera que sur les études et fabrications « en amont » concernant exclusivement les armements.

Les montants et l'évolution par rapport au budget de 1986 des chapitres de la section commune concernés sont matérialisés par le tableau ci-dessous, établi en crédits de paiement et en autorisations de programme :

(En millions de francs.)

Chapitres	19	86	19	87	Pourcentage d'évolution		
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	
51-88. Atome stratégique et tactique	7.433	7.710	7.945	8.280	+ 6,80	+ 7,39	
51-89. Engins stratégiques et tactiques.	7.242	5.764	9.233	7.167	+ 27,49	+ 24,34	
51-90. D.I.R.C.E.N	1.589	1.790	1.789	1.870	+ 12,58	+ 4,46	
52-71. Investissements	1.396	969	1.431	1.020	+ 2,55	+ 5,2	

Comparée à l'augmentation de 6,84 % de l'ensemble des crédits de paiement du budget militaire de 1987 et à celle de 18,8 % de l'ensemble des autorisations de programme, celle des crédits de la section commune est donc caractéristique, tout particulièrement en ce qui concerne le chapitre majeur 51.89 (Engins stratégiques et tactiques). Il n'est que de se réfèrer aux observations de votre commission à propos des deux derniers budgets pour nous louer de la reprise — ou tout au moins du début d'un rattrapage vigoureux — dans le domaine des engins.

Il convient ici de souligner que cet effort s'inscrit dans un cadre que la future loi de programmation permet maintenant de définir avec une certaine précision; elle prévoit en effet:

- la poursuite de l'équipement des SNLE avec le système M 4;
- la poursuite du durcissement de l'améilloration de la sûreté du réseau de communications et de commandement de nos forces nucléaires;

- l'étude et la construction sans délai d'une nouvelle génération de SNLE dotés de performances améliorant leur discrétion et diminuant leur vulnérabilité :
- l'amélioration du système d'armes emporté par les sous-marins et le développement d'un missile balistique nouveau, le M 5, doté des caractéristiques suffisantes de pénétration pour faire face au progrès accompli par les défenses;
- la préparation du remplacement des composantes nucléaires stratégiques, terrestres et pilotées par le développement d'une nouvelle composante terrestre...;
- l'acquisition de moyens d'observation par satellites, qui permettront une capacité autonome d'évaluation des menaces et des crises...

En outre, la France continuera à disposer d'un armement nucléaire préstratégique.

Le cadre est donc maintenant mis en place avec précision, et les décisions tant attendues et tant demandées sont prises. C'est donc dans cette optique que nous pouvons examiner les crédits de la section commune relatifs au nucléaire.

C'est dans ce cadre que s'effectueront les développements, fabrications et essais de la F.N.S. (Force nucléaire stratégique) et des programmes spatiaux, entrepris par la D.G.A., par la D.I.R.C.E.N. (Direction des centres d'expérimentations nucléaires) et, pour une part importante, par le C.E.A. (Commissariat à l'énergie atomique).

L'évolution des crédits nucléaires de la section commune doit permettre de poursuivre les programmes en cours (A.S.M.P., Hades, M 4), d'accentuer l'effort spatial, et de préserver les options de la loi de programmation 1987-1991.

Les traits caractéristiques de cet effort, en 1987, seront, en ce qui concerne la F.N.S.:

- maintien en condition opérationnelle des armements nucléaires en service ;
- poursuite des travaux de miniaturisation des charges thermonucléaires et d'amélioration des systèmes d'armes ;
- poursuite du durcissement des réseaux de communication contre toute agression, du développement et des fabrications du système de transmission aéroporté Astarte;
 - poursuite de la modernisation des SNLE;
- études relatives aux améliorations des sytèmes en service et aux systèmes futurs.

- En ce qui concerne les programmes spatiaux :
- lancement du programme Hélios;
- lancement du programme Syracuse II.

Il nous paraît donc utile de présenter, comme l'an dernier, le tableau de répartition des coûts de ce programme, indiquant leur évolution depuis 1983 :

·	Rémunérations et charges sociales	Vie courante	Activitė	Etudes	Fabrications	Infra- structure	Total	Titre III	Titre V
Crédits de paiement.									
1983	351,4	526,5	1.534,6	7.434,3	4.310,7	380.	14.537,5	1.033,5	13.504
1984	365,7	549,8	1.586,9	7.706	4.263,3	576,7	15.048,4	1.055,4	13.993
1985	392,3	562,7	1.649,1	7.011,7	4.603,4	648,5	14.867,7	1.080,7	13.787
1986	409,5	753,5	1.665,6	6.832	4.606	689	14.955,6	1.165,6	13.790
1987	408	642,2	2.052,6	7.400,5	4.642 1.120	1.120	16.265,3	1.164,3	15.101
			Entretien des matériels	1	Etudes	Fabrications	Infrastru	cture	Total
Autorisations de progra	amme (titres V e	et VI).		ļ					
1983			1.575 7		7.439,6 5.477,4		563		15.055
1984		1.637	7	.301,8	4.774,5	675	,7	14.389	
1985		1.764,9	6	.779,4	4.445,6	767	.1	13.757	
1986 ,		. ,	1.648	7	.637	4.302	800)	14.387
987		2,140,5	8	.691,5	4.728	1.537	.0	17.097	

On constate avec satisfaction que les totaux des crédits de paiement et des autorisations de programme figurant au titre V sont en pleine reprise et dépassent de façon significative ceux de 1983, qui avaient stagné, voire diminué, jusqu'au dernier budget.

CONCLUSION

Prenant acte de cet effort indiscutable en matière d'équipement, tout particulièrement pour ce qui est de la recherche et des études, ainsi que de la capacité de la France dans les domaines nucléaire et spatial, il est permis de croire à une reprise de l'effort prioritaire de défense, et d'espérer que la « banalisation » du budget de la défense nationale, qui avait été dénoncée en son temps, a définitivement pris fin.

* * *

Au demeurant, votre commission donne un avis favorable à l'approbation de l'ensemble du budget de la défense pour 1987.

ANNEXE I RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS

SECTION COMMUNE

	Crédits	Cré	987		
Dépenses ordinaires	votës pour 1986	Services votës	Mesures nouvelles	Total	
TITRE III		1]	
Moyens des armes et services.					
1 ^{re} partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	11.845.195.000	11.615.861,000	+ 357.816.000	11.973.677.000	
2° partie. — Personnel en retraite. — Pensions et allocations	36.925.824.000	37.619.451.000	– 70.000.000	37.549.451.000	
3 ^e partie. — Personnel. — Charges sociales		1.344.455.000	- 7.619.000	1.336.836.000	
4° partie. — Matériel et fonction- nement des armes et services	2.373.095.000	2.373.095.000	+ 157.084.000	2.530.179.000	
5° partie Travaux d'entretien	123.894.000	123.894.000	- 123.894.000		
6° partie. — Subventions de fonctionnement	772.938.000	772.938.000	+ 147.200.000	920.138.000	
7º partie. — Dépenses diverses .	1.839.874.000	1.839.874.000	- 61.304.000	1.778.570.000	
Totaux pour les dé- penses ordinaires	55.063.522.000	55.689.568.000	+ 399.283.000	56.088.851.000	

	Autorisations	de programme	Crédits de palement					
Dépenses en capital				Demandés pour 1987				
	Votées pour 1986	Demandées pour 1987	Votées pour 1986	Services votês	Mesures nouvelles	Total		
Titre V. — Equipement.			•	-		v		
1^m partie. — Etudes, recherches et prototypes .	18.904.600.000	21.993.900.000	17.521.500.000	10.767.390.000	9.205.110.000	19.972.500.000		
2 ^e partie. – Investissements techniques et industriels	1.396.000.000	1.431.600.000	969.500.000	732.500.000	287.500.000	1.020.000.000		
3e partie Fabrications	859.000.000	1.054.466.000	920.200.000	465.287.000	527.839.000	993.126.000		
4° partie. — Infrastructure logistique, opération- nelle et de stationnement	508.100.000	808.534.000	587.600.000	390.063.000	327.811.000	717.874.000		
5° partie. – Infrastructure O.T.A.N.	3	»		,	>	>		
Totaux pour le titre V	21.667.700.000	25.288.500.000	19.998.800.000	12.355,240.000	10.348.260.000	22.703.500.000		
Titre VI. — Subventions d'investissements accordées par l'Etat.					,			
6e partie Equipements culturel et social	99.000.000	40.000.000	64.300.000	63.900.000	10.100.000	74.000.000		
7 ^e partie. — Equipements administratifs et divers	193.300.000	237.500.000	176.900.000	62.700.000	160.800.000	223.500.000		
Totaux pour le titre VI	292.300.000	277.500.000	241.200.000	126.600.000	170.900.000	297,500.000		
Totaux pour les dépenses en capital .	21.960.000.000	25.566.000.000	20.240.000.000	12.481.840.000	10.519.160.000	23.001.000.000		
Totaux pour la section commune	21.960.000.000	25.566.000.000	75.446.322.000	68.171.408.000	+ 10.918.443.000	79.089.851.000		

ANNEXE II

SECTION COMMUNE

COMPARAISON DES DOTATIONS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME (DES TITRES V ET VI) POUR 1986 ET 1987 PAR GROUPE DE PROGRAMMES

(En millions de francs.)

Groupes de programmes		Entretien personnel	Entretien matériels	Munitions	Études	Fabrications	Infrastructure	Total
I.5 : Développements et expérimen-								
tations F.N.S.	1986	,	1.648	»	7.637	4.302	800	14.387
	1987	»	2.140,5	»	8.691,5	4.728	1.537	17.097
2.5 : Développements et expérimen-								
tations A.N.T.	1986	*	515	»	1.363	634	90	2.602
	1987	»	505	»	1.466	665	292	2.928
3.5 : Soutiens communs des forces						ļ		
classiques	1986	*	»	»	»	131,2	26,4	157,6
·	1987	»	»	»	»	221,8	92,8	314,6
4.5 : Soutiens communs des forces				i:				
O.M	1986	×	»	×	»	19	72	91
ļ	1987	×	»	»	»	19,4	79	98,4
66 B1	tone				2022		722.0	7.167.0
5.5 : Recherches et essais communs	1986	25	»	»	2.833	12,1 5,8	322,8	3.167,9
1	1987	×	»	*	3.240,9	3,8	298,9	3.545,6
6.5 : Formation services communs .	1986) »	,	, »	»	6,1	330	336.1
o.b . I officiation services communis .	1987	, »	, ,	»	19.5	8.2	27.5	55,2
	.,,,,	1 "	<i>"</i>		17,5	0,2	1 27,5	33,2
7.5 : Soutien personnels communs	1986	, »	, ,	»	»	108.4	240,1	348.5
, so the personnel community	1987	,	,		,	65,3	285,6	350.9
				,	·	1	200,0	
8.5 : Soutien matériels communs	1986	»	, »	l. »	,	58,7	110.6	169.3
	1987	, »	, »	»	,	14.4	33.9	48,3
				1			,-	
9.5 : Administration commune	1986	»	»	»	»	523.5	177.1	700.6
	1987	») H	»	»	719.6	408.4	1.128
<u> </u>		 	ļ				,	
Totaux	1986	»	2.163	'n	11.833	5,795	2.169	21.960
10444	1987	, ,	2.645,5	, " ,	13.417,9	6.448,5	3.055,1	25.566

Imprimerie du Senat